

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Entre Arroux Loire et Somme

Immeuble Administratif 6 rue de l'Abreuvoir -71130 GUEUGNON - 03.85.88.14.81 secretariat@cias.cceals.fr

Accueil du public : les lundis et mardis de 13h30 à 17h00, les jeudis de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 et les vendredis de 9h00 à 12h00

Permanence du CIAS dans les locaux de la CCEALS 1 place Champ de Foire à Bourbon Lancy, les vendredis de 13h45 à 16h45.

Permanence du CIAS dans les locaux du PIMMS d'Issy L'Evêque, les mardis de 9h15 à 12h00.

Permanence du CIAS dans les locaux du Moulin des Roches Rue du Moulin à Toulon sur Arroux, les lundis de 9h15 à 12h00.

Le CIAS intervient sur le territoire de la Communauté de Communes regroupant 30 communes : Bourbon Lancy, Chalmoux, La Chapelle au Mans, Chassy, Clessy, Cressy sur Somme, Cronat, Curdin, Cuzy, Dompierre sous Sanvignes, Gilly sur Loire, Grury, Gueugnon, Issy l'Evêque, Lesme, Maltat, Marly sous Issy, Marly sur Arroux, Mont, Montmort, Neuvy Grandchamp, Perrigny sur Loire, Rigny sur Arroux, Saint Aubin sur Loire, Sainte Radegonde, Saint Romain sous Versigny, Toulon sur Arroux, Uxeau, Vendenesse sur Arroux et Vitry sur Loire.

Ses missions

Le CIAS anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire en liaison avec les institutions publiques et privées. Les missions du CIAS sont définies par le code de l'action sociale et des familles. On distingue deux champs d'intervention : L'aide sociale obligatoire et l'aide sociale facultative

L'aide sociale obligatoire

Le CIAS assure une mission d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement du demandeur (aide à la constitution du dossier, transmission à l'autorité en charge de la décision d'ouverture du droit : le Département, la CAF etc...).

Constitution des dossiers d'**aide sociale** (aide sociale pour une entrée en EHPAD, une obligation alimentaire etc...).

Constitution des dossiers pour la **Carte Mobilité Inclusion** (stationnement, invalidité, priorité).

Constitution des dossiers **APA** (aide personnalisée à l'autonomie).

Instruction des dossiers **RSA** (revenu de solidarité active).

Le CIAS est référent pour l'accompagnement des bénéficiaires du **RSA sur le volet social** (personne seule ou couple sans enfant) : établissement des **Contrats d'Engagement Réciproque**, suivi et renouvellement régulier des contrats, mise en place des actions appropriées aux situations rencontrées.

Election de domicile : mise à disposition d'une adresse administrative aux personnes sans domicile stable ayant un lien avec le Territoire Entre Arroux et Somme, permettant de recevoir du courrier et surtout d'accéder à leurs droits et prestations.

L'aide sociale facultative

Le code de l'action sociale et des familles permet au CIAS d'intervenir dans le cadre de son action générale de prévention et de développement social sur le territoire sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

L'aide sociale facultative présente un caractère subsidiaire et intervient lorsque les dispositifs de droit commun ou d'aide légale ont été sollicités. Elle n'est pas un complément de ressources et doit être associée à un accompagnement, une orientation.

Un règlement d'attribution de l'aide facultative a été mis en place, il est l'expression de la politique sociale du conseil d'administration en faveur des personnes en difficultés.

Ces aides financières peuvent intervenir pour différentes difficultés (aide à la **restauration scolaire**, aide pour assurer le **maintien dans le logement** en cours, aide pour lutter contre le **handicap**, aide **alimentaire** sous forme de bon alimentaire, aide liée à la **mobilité** et aide pour **autres cas d'urgence**). Ces aides sont ponctuelles.

Hébergement : Gestion des logements d'urgence dans le cadre du **dispositif 115** route de Toulon à GUEUGNON en partenariat avec les bénévoles de la Croix Rouge et du Secours Catholique.

(Autres logements : trois studios et une maison de type 2 route de Toulon à GUEUGNON).